



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-10-6

Séance du vendredi 21 juin 2019

### **NOUVELLE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU PARC PRIVE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-6-10-2 du 8 décembre 2017 relative à la nouvelle politique sur l'habitat privé du Département du Haut Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au budget primitif 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la signature de la convention du programme d'intérêt général « Habiter Mieux 68 »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2018-4-10-4 du 20 avril 2018 relative la signature de la convention du programme d'intérêt général de Mulhouse Alsace Agglomération « Habiter Mieux - Louer Mieux – volet copropriétés fragiles »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 7 juin 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## ANNEXE A

- Approuve la nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023, déclinée comme suit ;
- Approuve, à cette fin, les montants des aides à attribuer par l'Assemblée départementale sur fonds propres du Département, comme suit :
  - 1 000 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes (sous conditions de ressources fixées par l'Anah avec un gain énergétique minimum de 25 %),
  - 1 500 € pour les propriétaires bailleurs par logement vacant (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
  - 1 500 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé (conventionné avec travaux) avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
- Approuve la création d'un fonds d'aides exceptionnelles permettant à l'Assemblée départementale d'attribuer, sur proposition de la commission des co-financeurs, des aides exceptionnelles en faveur de ménages en situation de vulnérabilité énergétique, dont les ressources sont très faibles et dont les projets de travaux n'aboutissent pas, faute de financements suffisants ;
- Approuve, l'affectation à cette politique d'une enveloppe de 200 000 € annuelle, pour toute la durée restant à courir pour les deux programmes d'intérêt général (PIG) soit jusqu'au 30 juin 2023, dont :
  - 190 000 € seront répartis entre le PIG m2A et le PIG départemental à hauteur, respectivement, de 60 800 € et de 129 200 €,
  - 10 000 € pour le fonds d'aides exceptionnelles.